



Qui sont les Obligés alimentaires

Par **BSA**, le **27/06/2018** à **09:13**

Bonjour,

Ma mère doit rentrer en maison de retraite. Elle a de petits moyens et l'on me demande d'être obligé alimentaire en tant que fils comme prévu dans la loi. Ma mère a 2 fils dont l'un est décédé. Je voulais savoir si les enfants de mon frère décédé ne devait pas se substituer à lui en tant qu'obligés alimentaires pour ma mère.

Merci de votre réponse.

Cordialement.

Par **nihilscio**, le **27/06/2018** à **09:23**

Bonjour,

En application de l'article 205 du code civil :[citation] Les enfants doivent des aliments à leurs père et mère ou autres ascendants qui sont dans le besoin.[/citation] les petits-enfants doivent aussi des aliments à leurs grands-parents.

Par **BSA**, le **27/06/2018** à **10:00**

merci pour votre réponse

Par **cocotte1003**, le **28/06/2018** à **07:27**

Bonjour, attention certains départements ne sollicitent pas les petits enfants comme l'Isère,
cordialement